Une dynamique de territoire

En 2005, les usines de traitement des déchets ménagers présentes sur les territoires des agglomérations membres du SYMEVAD étaient soit en fin de vie soit devenues techniquement obsolètes.

Fort de ces constats et, plutôt que d'agir seules les Communautés d'Agglomération du Douaisis, Hénin-Carvin et la Communauté de communes Osartis-Marquion ont souhaité créer un nouvel Etablissement Public ayant pour tâche de concevoir et de mettre en œuvre une politique ambitieuse redéfinissant les équipements de traitement des déchets sur ces trois territoires.

C'est ainsi que le SYMEVAD - SYndicat Mixte d'Elimination et de VAlorisation des Déchets a vu le jour en 2007, tout en laissant la compétence collecte à ces membres.

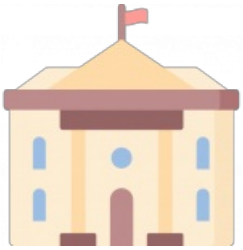

2007

Création du SYMEVAD

3 collectivités

à compétence collecte

Ce regroupement des moyens et des énergies permet au Syndicat de mettre en place un dispositif complet et performant visant à une valorisation maximale des déchets tout en intégrant une démarche de sensibilisation des habitants à la réduction de leur déchet.

Depuis sa création, le SYMEVAD s'est focalisé sur la hiérarchisation de la gestion des déchets inscrite dans la règlementation européenne et nationale. Par conséquent, la première démarche a concerné la mise en œuvre d'une politique volontaire de prévention devant permettre la réduction des quantités de déchets à traiter.

rgba(255,255,255,1)

Compétences

Par conséquent, les activités principales (compétences obligatoires) du SYMEVAD s'articulent de la façon suivante :

- la gestion du traitement des déchets collectés dans les trois agglomérations membres, en optimisant l'exploitation des équipements existants ou en ayant recours à des prestataires de traitement extérieurs,
- l'organisation et la mise en œuvre d'une nouvelle politique de valorisation des déchets ménagers, à travers le développement et la réalisation de nouveaux équipements performants et respectueux de l'environnement,
- la réduction des déchets à la source par la prévention de la production des déchets
- la compétence « bas de quai » , c'est- à-dire le transport et le traitement des déchets déposés dans les bennes des déchèteries par les usagers.

A noter qu'entre 2018 et 2023, une nouvelle compétence est venue enrichir les missions exercées par le syndicat à savoir une compétence à la carte « haut de quai des déchèteries ».

rgba(255,255,255,1)

Focus sur nos actions de réduction des déchets

Au quotidien, que ce soit à la maison ou au travail, la réduction des déchets est l'affaire de chacun. Le SYMEVAD s'est donné comme mission d'accompagner les usagers vers l'éco-responsabilité, en menant des actions concrètes pour les sensibiliser et les impliquer largement : particuliers, administrations et professionnels.Dès sa création en 2007, il a semblé essentiel aux élus de mettre en œuvre, en partenariat avec les agglomérations membres, un programme de prévention de la production des déchets afin de limiter au mieux la quantité de déchets à traiter.

Le SYMEVAD a donc eu une démarche active de prévention à la réduction des déchet, notamment à travers de son engagement dans le programme européen REDUCE, puis la mise en place volontaire d'un Programme Local de Prévention 2009-2014. Le syndicat a poursuit sa démarche pour engager le territoire vers une société plus durable au travers du programme « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage » initié par le Ministère de l'Écologie et du Développement Durable et de l'Énergie.

L'année 2020, marque le début d'un nouveau Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) pour une durée de 6 ans, avec des objectifs forts et très concrets de réduction de la quantité des déchets générés au quotidien. Les domaines concernés vont du gaspillage alimentaire, aux acteurs locaux de la réparations, en passant par le zéro déchet et le compostage. Un programme où la mobilisation des habitants, collectivités, écoles, entreprises… du territoire est nécessaire pour agir ensemble de manière durable.